



L'édito des élus

Rouchounes, Rouchoux,

Cet été 2015 restera marqué par la longue période de canicule et donc de sécheresse que notre pays a traversé. Cette météo « anormale » a pu mettre en souffrance et fragiliser nombre de personnes, notamment nos aînés. Ces derniers méritent toute notre vigilance et ne doivent pas hésiter à nous contacter en cas de difficultés si cette situation venait à se prolonger.

Nos autres préoccupations concernent toujours la réforme territoriale engagée par le gouvernement. Elle fait débat et continue de susciter beaucoup d'inquiétude et de colère. L'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) s'est mobilisée pour dénoncer la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui à moyen terme va entraîner la diminution, voire la disparition du pouvoir effectif des petites communes au profit des agglomérations intercommunales. Pour le secteur de Haute Corrèze, le sous-Préfet a proposé début juin plusieurs scénarios pour l'évolution de l'intercommunalité sur l'arrondissement d'Ussel, avec des dates d'échéance très proches. C'est désormais aux différents représentants des intercommunalités et communes impliquées de se prononcer sur leur avenir. Un cabinet d'étude parisien (Espélia) travaille depuis la mi-juillet pour définir les conséquences (principalement sur les compétences rattachées et la fiscalité) des différents regroupements proposés. La majorité des communes de la Com. Com. des Gorges de Haute Dordogne serait favorable à une fusion avec le plateau Bortois pour conserver un territoire à échelle humaine et éviter la dissolution au sein d'un regroupement d'environ 80 communes et 100 représentants.

L'autre préoccupation actuelle au sein des communes : la baisse des dotations d'Etat qui va inévitablement impacté les finances du bloc communal. Ce sujet est détaillé dans les pages suivantes.

Malgré tous ces aléas, notre village reste à ce jour en « bonne santé » et c'est après tout, l'essentiel afin de préserver l'investissement pour les années à venir.

Bonne fin d'été à toutes et à tous.

Le conseil municipal

DU PONT DE ROTABOURG A LA CROIX D'ANGLARS

✓ Travaux de réfection de la VC 1 : L'avis d'appel public à la concurrence avait été publié dans un journal d'annonces légales le 7 avril avec une remise des offres jusqu'au 28 avril. Six entreprises ont présenté des offres et à l'issue de la réunion d'ouverture des plis, c'est la RMCL qui a obtenu le marché (offre la mieux disante au regard du prix de ses prestations) pour un montant de 43 161,60 € TTC. Ces travaux sur le tronçon situé entre les carrefours VC1/VC7 et VC1/VC2 affectent une longueur de 1 440 mètres. Initialement programmé en juillet, le chantier démarrera le 17 août, l'entreprise choisie ayant pris du retard sur la réalisation de la déviation d'Ussel.

✓ SIVU du Pays de Neuvic : La dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (dont la compétence était les services du feu et de secours) a été actée fin juin par le conseil municipal. La compétence détenue est transférée au SDIS 19 qui de ce fait, établira la répartition des frais de fonctionnement pour les communes concernées et ce en fonction du nombre d'habitants. Le syndicat avait été créé en 1996 et regroupait 9 communes dont la nôtre. Cette disparition est la conséquence du plan de rationalisation de grande ampleur engagé par le gouvernement pour limiter le nombre de syndicats intercommunaux. Cette action menée en parallèle avec la refonte de la carte des EPCI devrait générer « une source d'économie importante » selon la ministre Marylise LEBRANCHU. L'avenir nous dira si des économies effectives ont été constatées.... Pour parler chiffres et ce, au niveau de la Corrèze, pas moins de 46 syndicats sont appelés à disparaître.

✓ Fin des pesticides dans les collectivités en 2020 : La proposition de loi écologiste visant à instaurer le « zéro phyto » dans les collectivités locales a été adoptée définitivement par l'Assemblée Nationale et le Sénat. Cette loi a pour objectif la réduction significative de la quantité de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides) utilisés sur notre territoire. A ce propos la France reste encore le premier consommateur de ces produits en Europe. Par conséquent, à partir de 2020, les collectivités ne pourront plus utiliser de pesticides pour l'entretien des voiries, talus, espaces verts.... L'interdiction ne s'appliquera dans un 1^{er} temps qu'aux « personnes publiques » mais les auteurs de la loi ont prévu d'étendre cette interdiction aux particuliers à l'horizon 2022 (la vente des produits phytosanitaires sera interdite tout comme leur détention). Le texte adopté à ce sujet précise que le non respect des dispositions votées entraînera des sanctions pénales (jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende). Les délais relativement longs d'application (5 ans pour le zéro phyto. dans les collectivités et 7 ans pour l'interdiction de ces produits à la vente en jardinerie) vont laisser du temps à tout le monde pour se réorganiser.

✓ Nouveaux résidents : Notre village a eu le plaisir d'accueillir deux nouveaux habitants, Mr et Mme CREPY, qui sont désormais installés dans le bourg. Nous leur souhaitons la bienvenue, ainsi qu'une retraite longue et heureuse.

✓ Syndicat de la Diège : Suite à la disparition de Jean-François LAPRADE le 31 mai la direction du Syndicat de la Diège a été confiée à Jean-Marie Bourg (salarié au Syndicat depuis 1997). Un responsable du pôle administratif et financier est actuellement en cours de recrutement.

✓ Garage de l'école : La construction de ce bâtiment a été attribuée à l'entreprise « Coup de main » de Saint-Julien-près-Bort. Ce garage (4 places, correspondants aux 4 logements de l'école) sera fabriqué en bois, avec bardage mélèze et couverture en ardoises d'Espagne. Nous avons choisi ce type de couverture pour rester en harmonie avec le bâti existant à proximité. Le coût de ce garage s'élève à 13 782 € TTC.

✓ Travaux à l'usine de Val Beneyte : D'importants travaux de ont été engagés par EDF sur le site hydroélectrique. Une première tranche (concernant la prise d'eau, l'intérieur et l'extérieur de l'usine, le belvédère) s'est achevée l'an dernier pour un montant de 2,3 millions d'euros, réalisée à hauteur de 65 % par des entreprises corréziennes. Le nouveau chantier en cours devrait se poursuivre jusqu'en mai 2017. Il concerne la fabrication et l'installation d'un système de tuyauteries by-pass pour les 4 vannes de pied de l'aménagement hydraulique. Ce nouveau système de by-pass vient en remplacement du système actuel et permettra d'abaisser la pression différentielle amont/aval observée sur chaque vanne de pied.

✓ Collecte des encombrants 2015 : La benne mise à disposition par le SIRTOM pour les habitants de notre commune sera déposée sur le parking du point propre (chemin des Brandes) du **lundi 21 septembre au dimanche 27 septembre**.

✓ Dépôts des déchets verts : Il est rappelé que l'ancienne décharge des Buges est accessible à nos résidents pour la dépose des déchets verts (herbes, branches). La clé du portail d'entrée est à récupérer en mairie aux heures d'ouverture. Ces démarches nous paraissent plus que souhaitables afin d'éviter les dépôts « sauvages » et de garantir ainsi le bien vivre ensemble.

✓ Square de l'église : Cet aménagement est terminé et l'espace vert est désormais ouvert au public. C'est l'entreprise MATTIOZ qui a effectué le nivellement et l'apport de terre végétale. L'engazonnement, puis la mise en place des 2 tables de pique-nique et des 2 bancs avait été confiés à la jardinerie GIMENO. Le coût de cette réalisation est de 8 592,48 € TTC. Ces travaux nous ont également permis de déplacer les 3 bacs en béton destinés au stockage du gravier/pouzzolane /enrobé vers la décharge des Buges.



ZOOM SUR LES FINANCES LOCALES

Moins de recettes et plus de dépenses..... voilà résumée la situation financière du bloc communal dans notre pays, avec à la clé beaucoup d'inégalités et d'injustices. Cette réalité désagréable a été amplifiée pour ce qui nous concerne par le fait que nous sommes, depuis de nombreuses années, étiquetés « commune riche ». Deux dossiers illustrent parfaitement ce constat : celui de la DGF (recette) et celui du FPIC (contribution).

❖ Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : Cette dotation, instituée en 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'Etat et distribué aux collectivités. Pour contribuer au redressement des comptes publics, le gouvernement a décidé une baisse sans précédent des dotations versées aux communes. Notre village bénéficiera pour 2015 d'un crédit de 18 852 € alors que nous avons perçu 23 100 € en 2014. A titre indicatif notre DGF 2010 s'élevait à 27 962 € soit une baisse de 9 110 € en 5 ans.....

❖ Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) : Un mécanisme de solidarité financière entre communes et intercommunalités a été mis en place depuis 2012. Il a vocation à réduire les inégalités entre territoires en opérant un prélèvement sur les recettes fiscales des communes et intercommunalités considérées comme aisées au bénéfice des collectivités considérées comme moins favorisées. A sa création le fonds collectait 150 millions d'€, puis 780 millions d'€ cette année et la somme prélevée en 2016 s'établira autour d'un milliard d'€. Cette montée en charge du FPIC a entraîné une hausse exponentielle des contributions communales. Fin mai, la préfecture nous a transmis le montant de la contribution FPIC 2015 : 6 148 €. La « Com-Com » a décidé d'alléger les sommes dues par ses 13 communes en prenant à sa charge une partie de leur FPIC. Cette décision, soumise à délibération, a quelque peu diminué notre contribution en l'amenant à 5 281 €. Même en nous montrant pessimistes, nous n'avions pas prévu dans le budget primitif (en dépenses de fonctionnement) une augmentation du FPIC de cette ampleur. Nous avons donc du procéder à un basculement de 1 281 € du compte « fournitures de petit équipement » pour compléter les 4 000€ inscrits au prévisionnel.

✓ Dépistage du radon : En début d'année une campagne (à visée préventive) de mesures du radon dans l'habitat avait été organisée par l'ARS du Limousin sur le territoire de haute Corrèze. Après analyse des dosimètres répartis dans les hameaux de notre village, les valeurs relevées se sont avérées inférieures au seuil de référence de 300 Bq /m³* fixé par l'OMS, et ne nécessitent donc pas la mise en œuvre de mesures spécifiques dans les habitats.

* Bq correspond à becquerel qui est l'unité de mesure de la radioactivité.

✓ Révision des listes électorales : Pour cette année 2015, et en raison des élections régionales organisées en décembre, il a été décrété une procédure exceptionnelle de révision des listes électorales. En effet, la mise en œuvre de cette procédure arrête la clôture des inscriptions au lundi 30 novembre (les nouvelles listes électorales entreront en vigueur le mardi 1^{er} décembre). A ce propos, la sous-préfecture d'Ussel nous a notifié le renouvellement de Mme Mireille MAZZONI en qualité de délégué de l'administration au sein de la commission administrative chargée de la révision des listes électorales.

✓ Comité des fêtes : Il a tenu son assemblée générale le 6 juillet dernier et à cette occasion, lors du renouvellement du bureau, les membres ont désigné un nouveau président : Mr Yves CAULET.

✓ Feu d'artifice : Il a été tiré le 13 juillet et n'a pas eu à subir cette année les effets d'une météo calamiteuse comme en 2014. Il aurait même pu être interdit en raison du plan sécheresse décrété par la préfecture qui, heureusement, n'a porté interdiction des feux d'artifice qu'à daté du 15 juillet. Le spectacle proposé par « Arc Pyrotechnic » (société corrézienne dont le siège est à Chasteaux) fut unanimement apprécié.

✓ Belvédère des Grezolles : Après accord de l'ONF, nos deux employés communaux ont procédé à l'abattage des quelques sapins qui nous masquaient le panorama remarquable en aval de la confluence Diège/Dordogne. Situé sur l'itinéraire de randonnée Bort/Argentat, gageons que ce balcon sur les gorges de la Dordogne sera pour tous ceux qui vont le découvrir (ou le redécouvrir) un véritable plaisir des yeux. Ce patrimoine naturel paysager mérite certes d'être vu, mais tout autant d'être préservé.... (voir photo ci-dessous).



RANDONNÉE BORT/ARGENTAT du 13 au 18 AVRIL

1^{ère} ÉTAPE : BORT LES ORGUES/ROCHE LE PEYROUX



Traversée de la Diège



Arrivée sur la D 20



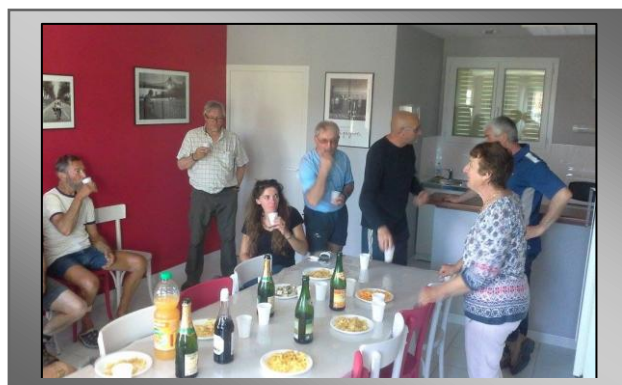
Pause chez Denis à Rotabourg



Belvédère des Grezolles



Belvédère de Val Beneyte



Après l'effort, le réconfort.....

PÊLE-MÊLE PHOTOS



70^e anniversaire du 8 mai 1945



Aménagement des Buges



Square de l'église avant et après travaux



Félicitations à Enzo et son copain Mario pour cette belle prise dans le lac de Bort : un brochet de 90 cm pour un poids de 8 livres



Nouveau panorama sur le Sancy depuis le point haut de la VC 1